

## BADINEB

Insecticide prêt à l'emploi (ULV)  
pour le traitement des **céréales stockées** et les **locaux vides POV**  
**Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE n°834/2007, pour le traitement des locaux de stockage POV, (vides).**

### 1°) IDENTITÉ DU PRODUIT

Badineb est un insecticide réservé aux professionnels, particulièrement adapté au traitement insecticide des grains stockés et des locaux de stockage des POV (Voir détails §3).

Pyrèthre naturel ..... 20 g/L  
Pipéronyl butoxyde ..... 160 g/L

### 2°) PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES et MODE D'ACTION

Apparence ..... Liquide transparent incolore à odeur caractéristique du pyrèthre  
Formulation ..... Prêt à l'emploi pour application par ULV  
Densité ..... 0,87 à 20°C

Le Badineb permet l'éradication totale des insectes adultes et des larves (sous formes libres) par contact, ingestion et inhalation.

### 3°) USAGES AUTORISÉS et DOSES HOMOLOGUÉES

N°AMM ..... **9000691**  
Nom homologué ..... Badineb  
Détenteur ..... LODI S.A.S. Parc d'activités des quatre routes 35390 Grand Fougeray

Usages autorisés et doses :

- Céréales, traitement des produits récoltés, désinsectisation contre alucites, charançons, silvains, triboliums : 15L / 100T  
→ **Efficace** sur les insectes circulants **dès 10L/100T**
- Désinsectisation des locaux de stockage (vides) des produits d'origine végétale (POV) : 0,15L / 100m<sup>3</sup> (nébulisation à froid)  
→ **Efficace dès 0,06L/100m<sup>3</sup>**
- Désinsectisation des serres et abris vides : 0,15L / 100m<sup>3</sup> (nébulisation à froid)

Produit utilisable en **Agriculture Biologique** en application du RCE n°834/2007, pour le traitement des locaux de stockage POV (vides).

Le délai de réentrée dans les locaux après le traitement est de 48 heures minimum.

### 4°) CONDITIONNEMENTS

Flacons de 1L  
Bidons de 5L, 10L, 25L  
Fûts, Containers

## BADINEB

Insecticide prêt à l'emploi (ULV)  
pour le traitement des **céréales stockées** et les **locaux vides POV**  
**Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE n°834/2007, pour le traitement des locaux de stockage POV, (vides).**

---

### 5°) PRECAUTIONS D'EMPLOI

---

#### Manipulation :

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter tout risque pour l'Homme et l'environnement. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr). Utiliser avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Éviter toute exposition inutile. Porter un équipement de protection adapté (vêtement, gants et maque approprié).

#### Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Évacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter. Prendre garde au matériel électronique et aux surfaces sensibles (ex. Vernis). Ne pas utiliser ce produit pour un autre usage.

#### Délais :

Délai de réentrée dans le cadre des traitements de volumes : 6h en milieu non confiné et 48h en milieu confiné.

Traitement des céréales récoltées : pas de délai de carence

#### Gestion des déchets :

Les EVPP (Emballage vide des produits phytopharmaceutiques) et PPNU (produits phytopharmaceutiques non utilisables) peuvent être collectés par la Société ADIVALOR (voir conditions sur [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)) sinon ils doivent être gérés comme déchets dangereux sous la responsabilité du détenteur.